

REGLEMENT ENTRELACS RUN AND TRAIL

Edition 2025

1- L'Événement

Entrelacs Run and Trail aura lieu le 06/04/2025 à Albens, commune déléguée d'Entrelacs.

L'événement est organisé par l'association ALBENS CLUB PEDESTRE.

Nous proposons 4 trails, 1 marche, une course enfant et une course d'obstacles pour enfant.

Parcours	Km	D+	Départ	Année	Prix
L'Entre-Lac et Cimes	53	2500	5H00	2005 et avant	53€
Le Trail des Hauts du Lac	37	1700	7H30	2005 et avant	39€
Le Trail Perché	22	750	8H30	2005 et avant	24€
Chef Thy' Trail	13	450	9h30	2007 et avant	17€
Rando Nature 13km, adulte	13	450	9h00	2007 et avant	11€
Rando Nature 13km, enfant	13	450	9h00	2008-2022	4€
Courses enfants*	De 1 à 4 km	0	11h00	2008-2019	-
Courses d'obstacles**			11h30	4-17 ans	-
Repas***	Croziflette Salade Dessert				15€

*Les groupes d'âges seront constitués le jour de la course.

Les distances sont fixées selon les catégories d'âges (âge au 31 décembre 2025) :

- 6-9 ans 1 km accompagné d'un parent
- 10-11 ans 1 km seul
- 12-13 ans 2 km
- 14-15 ans 3 km
- 16-17 ans 4 km

**Les enfants de 4-5 ans devront être accompagnés d'un adulte.

*** Attention seulement 400 parts disponibles pour l'ensemble des propositions.

Le départ et l'arrivée auront lieu à l'Espace Chantal Mauduit, à Albens/Entrelacs.

2- Conditions d'admission

Les conditions d'âge minimum sont données dans le tableau ci-dessus.

Excepté pour les marches et les courses enfants, tous les participants doivent fournir soit :

- Une licence Athlé compétition, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un pass "J'aime Courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.

- Ou le numéro de PPS (parcours prévention santé) fourni par la FFA en ligne (si moins de 3 mois avant l'événement) dont le dossier à remplir est disponible sur la plateforme d'inscription. (**Pour information** : [Site officiel pour le PPS https://pps.athle.fr/](https://pps.athle.fr/))

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un numéro de PPS.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.

3- Inscriptions

Les inscriptions peuvent se faire :

- Par internet sur le site <https://yaka-chrono.com/etn/erat>
- A l'espace Chantal Mauduit d'Albens le samedi 05/04/2025 de 14h à 18h pour l'ensemble des parcours et le dimanche matin jusqu'à 30 minutes avant le départ **UNIQUEMENT pour la marche et sous réserve de place disponible.**

Il sera nécessaire de présenter le PPS ou la licence FFA, et un chèque à l'ordre "Albens Club Pédestre" (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions comprennent le café de bienvenue, les ravitaillements sur les parcours de 13-22-37-53 km, le ravito à l'arrivée, une bière/boisson à la buvette sur présentation du dossard, un lot dans la limite des 1000 premiers coureurs inscrits, et des 200 premiers randonneurs inscrits.

Pour chaque inscription, nous reversons 1€ à l'association Handisport Savoie.

4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait à l'espace Chantal Mauduit d'Albens uniquement pour les inscriptions complètes et validées :

- Pour l'ensemble des parcours le samedi 05/04/2025 de 14h00 à 18h.
- Le dimanche 06/04/2023 :
 - De 4h15 à 4h45 pour le 53km
 - De 6h30 à 9h15 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course pour les autres formats

5- Consignes / Vestiaires

Un service de consigne sera proposé gratuitement pour les coureurs (un seul sac par coureur). Ne rien laisser de valeur, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de casse.

La consigne fermera à 17h.

Des douches seront disponibles dans le gymnase.

6- Repas

Un repas sur place sera proposé en pré-réservation : Croziflette Salade Dessert
Le nombre de repas proposé est de 400 au tarif unique de 15€.

7- Modification / Annulation / Remboursement

Aucun transfert de dossard ne sera possible.

Les changements de parcours seront pris en compte jusqu'au mercredi 19 mars 2025 minuit, sous réserve du versement des éventuels surcoûts et dans la limite des places disponibles. Dans le cas d'un changement de formule vers une formule moins longue, aucun remboursement ne sera effectué.

L'inscription pourra être annulée en cas d'accident, maladie ou décès du participant avant l'épreuve. Dans ces cas, la demande de remboursement devra être adressée à l'Albens Club Pédestre au plus tard le jour de l'évènement et sur présentation d'un certificat médical.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation pour des raisons de sécurité, ou de cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué.

8- Assurance

L'Albens Club Pédestre a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur auprès d'Allianz, agent Jean-Luc Valentin, à Rumilly, contrat n° 44357226.

Chaque participant doit être assuré par ses soins pour la pratique de la course à pied et notamment pour les frais de recherche et de rapatriement.

9- Matériel obligatoire

Les participants doivent porter des vêtements adaptés aux conditions météorologiques (coupe-vent, casquette, ...).

Les ravitaillements ne disposent pas de gobelet, il est donc OBLIGATOIRE de prévoir un verre Ecocup ou une tasse personnelle.

Les bâtons de trail sont tolérés sur le Trail Perché de 22km, le Trail des Hauts du lac de 37 km et L'Entre-Lac et Cimes de 53 km mais ne devront pas être déployés au moment du départ.

Les chiens ne sont autorisés **QUE sur le parcours de marche et obligatoirement tenus en laisse (les déjections devront être ramassées).**

Pour les Trails 22, 37 et 53km le matériel suivant est obligatoire :

- Couverture de survie
- Sifflet
- Gourde avec 1 litre d'eau minimum et de 1.5 litre pour le parcours de 53km
- Réserve alimentaire
- Frontale (pour le 53 km)
- Téléphone chargé avec réserve batterie suffisante avec le numéro de secours enregistré :
06 44 90 45 50

Le port du dossard est obligatoire. Il doit être positionné sur le devant du maillot et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac. Pour votre sécurité, le numéro du PC course est sur votre dossard.

10- Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée pour tous les participants.

En plus de celui-ci, des ravitaillements sont placés sur les parcours :

- 1 ravitaillement pour le Chef Thy'Trail et la rando Nature de 13km,
- 2 ravitaillements pour le Trail Perché de 22km,
- 4 ravitaillements pour le Trail des Hauts du Lac de 37km,
- 4 ravitaillements pour L'Entre-Lac et Cimes de 53 km en semi-autonomie.

11- Parcours

Les parcours seront balisés selon les couleurs suivantes :

- En bleu : le Chef Thy'Trail et la rando Nature de 13km,
- En jaune : le Trail Perché de 22km,
- En orange : le Trail des Hauts du Lac de 37km,
- En rouge : L'Entre-Lac et Cimes de 53 km (parcours balisé mais sans signaleur en partie)

Le participant évolue tout au long de la course sous sa propre responsabilité. Il veille à rester vigilant en cas de traversée de route, notamment en l'absence de signaleur.

Il adapte son matériel en fonction des conditions de course afin d'être en mesure de rallier l'arrivée en sécurité, en parcourant des sentiers de moyenne montagne comportant des passages techniques et glissants par temps humide.

12- Sécurité

Pour assurer la sécurité sur les parcours, 2 équipes de secouristes et un médecin seront présents sur les parcours.

Les médecins et les secouristes pourront retirer le dossard et mettre hors course tout participant jugé inapte à continuer l'épreuve.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves.

13- Mise hors course

En cas de comportement inapproprié du participant, l'Albens Club Pédestre se réserve le droit de le mettre hors course, notamment pour les raisons suivantes :

- Pas de dossard ou faux dossard
- Jet de détritrus sur les parcours
- Absence du matériel obligatoire
- Dépassement des barrières horaires pour le trails de 37 km et 53 km.

14- Abandon

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir une personne de l'organisation de la course et lui rendre son dossard.

Il devra se rendre au ravitaillement le plus proche ou retour par son propre moyen après avoir prévenu un membre de l'organisation.

15- Barrières horaires

Pour toutes nos courses, la fermeture de la ligne d'arrivée est à 17h00.

Pour les trails des Hauts du Lac et l'Entre-Lac et Cimes (37 km et 53 km), la barrière horaire est fixée à 12h30 heures au ravitaillement du Col de la CHAMBOTTE.

Tout trailer passant après cette barrière horaire sera mis hors course (cf. article 13).

16- Classements et récompenses

Les récompenses seront remises exclusivement le jour même aux participants suivants :

- Les 3 premières et les 3 premiers de chaque course
- Pour les courses de 13, 22, 37 et 53 km, les premières et les premiers de chaque catégorie d'âges, non cumulable avec les récompenses attribuées aux 3 premières et premiers du classement général en fonction des catégories ci-dessous :

Catégorie	Code	Année de naissance
Juniors	JU	2006 et 2007
Espoirs	ES	2003 à 2005
Seniors	SE	1991 à 2002
Masters	M0	1990 à 1986
	M1	1985 à 1981
	M2	1980 à 1976
	M3	1975 à 1971
	M4	1970 à 1966
	M5	1965 à 1961
	M6	1960 à 1956
	M7	1955 à 1951

	M8	1950 à 1946
	M9	1945 à 1941
	M10	1940 et avant

17- Droits à l'image

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant la course dans le cadre de la promotion de celle-ci.

18- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

19- Conditions générales

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

20- L'organisateur

Albens Club Pédestre

Association loi 1901

Mairie déléguée d'Albens

89 place de l'église

73410 Entrelacs

Email : erat73410@gmail.com

Site internet : www.entrelacsrunandtrail.com

Téléphone : Florent CONTET 06 34 69 08 51